

Expérimentation « Territoire Zéro Chômeur » en Bourgogne

L'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée s'inscrit dans un pays où les choix d'organisation économique permettent à une majeure partie de la population d'obtenir un emploi et de vivre dignement. En revanche, dans le même temps, on constate que plusieurs millions de personnes sont privées d'emplois ou contraintes d'accepter des emplois précaires dans des conditions qui ne permettent pas une existence digne.

Cette expérimentation se fonde sur trois constats qui permettent de penser qu'il est humainement et économiquement tout à fait possible de supprimer le chômage de longue durée à l'échelle des territoires :

- Personne n'est inemployable, toutes celles et tous ceux qui sont durablement privés d'emploi ont des savoir-faire et des compétences.
- Ce n'est pas le travail qui manque, c'est l'emploi, puisque de nombreux besoins de la société ne sont pas satisfaits.
- Ce n'est pas l'argent qui manque, puisque chaque année le chômage de longue durée entraîne de nombreuses dépenses et manques à gagner que la collectivité prend à sa charge.

A qui s'adresse ce projet ?

Ce projet s'adresse aux chômeurs de longue durée. Un chômeur est considéré de longue durée dès lors qu'il est privé d'emploi (ou en activité réduite) depuis plus d'un an.

100 à 200 personnes sont concernées par cette démarche dans chaque territoire, soit au total près de 2 000 personnes au niveau national, sur l'ensemble des dix territoires qui devraient participer à l'expérimentation.

Quel est l'objectif ?

L'objectif de cette expérimentation : pouvoir proposer à toutes les personnes privées d'emploi d'un territoire un emploi adapté à leurs savoir-faire, à temps choisi.

Comment ?

En créant ou en s'appuyant sur des entreprises de l'économie sociale et solidaire pour créer des CDI au SMIC. Financer ces emplois supplémentaires en réorientant les coûts de la privation d'emploi vers le financement d'une économie locale complémentaire.

Il s'agit de rediriger les coûts de la privation d'emploi pour financer les emplois manquants en assurant de bonnes conditions de travail. Ce travail sera financé en partie par la réaffectation des coûts et manques à gagner due à la privation durable d'emploi (RSA, CMU, etc.). Il s'agira donc du transfert d'un budget existant et pérenne sans coût supplémentaire pour la collectivité, l'autre partie du financement étant constituée du chiffre d'affaires réalisé par la vente des travaux solvables ou non effectués.

On estime que la réallocation des coûts liés au chômage et à la privation d'emploi devrait permettre de couvrir environ 70 % du coût d'un poste à temps plein payé au SMIC.

Quelles étapes ?

- Identification et rencontre des personnes durablement privées d'emploi du territoire souhaitant rejoindre la démarche.
- Identification des travaux utiles sur le territoire.
- Création et identification d'une ou plusieurs entreprises à but d'emploi.

Philanthropie et Mécénat

Le simple fait d'embaucher des salariés génère du travail au sein même de l'entreprise à but d'emploi (EBE) à travers les fonctions supports qui viennent en soutien de l'activité production : administration, formation, transport, garde d'enfants...

Pour optimiser les chances de réussite de l'expérimentation, il faut imaginer dès le départ, au sein de la structure, les solutions en termes d'organisation qui vont permettre de lever les freins à l'embauche des salariés (mobilité, garde d'enfants, formation...) et ainsi sécuriser leur retour à l'emploi.

En quoi cette démarche est-elle innovante ?

Habituellement, les demandeurs d'emploi se positionnent sur des offres d'emploi émises par les entreprises. Dans ce projet, le mécanisme est inverse. Dans un premier temps, les entreprises conventionnées recensent les compétences et les envies de chaque individu souhaitant intégrer la démarche. Ensuite, en fonction de cette offre de compétences, elles recherchent sur le territoire les travaux utiles qui peuvent y correspondre.

L'expérimentation sera menée pendant 5 ans à compter de la date d'entrée en vigueur de la loi (1er juillet 2016). Au plus tard douze mois avant le terme de l'expérimentation, un comité scientifique indépendant réalisera une évaluation précise afin de déterminer les conditions appropriées pour son éventuelle extension. Pour être étendue, la démarche devra passer par la promulgation d'une seconde loi.

La communauté de communes « Entre Nièvre et Forêts » fait partie des 10 territoires retenus pour le lancement de cette expérimentation en 2016. Une chargée de mission a été embauchée pour coordonner la mise en œuvre du projet en Bourgogne.



Les premiers embauchés entourés des principaux acteurs du projet

L'embauche des 25 salariés, le 6 février 2017, donne le coup de départ pour ouvrir l'EBE de Prémery (58) avec une projection à 78 salariés fin 2017 et 150 salariés à fin 2018.

Tout est à mettre en place, à organiser, à structurer.

Tous les emplois créés et les activités qui y sont liées ne concurrencent pas le secteur marchand existant. Ces salariés font du bûcheronnage, du service à la personne, de la ferronnerie ou du maraîchage, notamment.

Pour cette dernière, l'EBE 58 dispose d'une parcelle de 12 000 m² dont la Communauté de communes est locataire et qu'elle met à disposition. 4 000 m² sont pour l'heure exploités pour des salades, radis et autres tomates. L'objectif est d'arriver à une production pérenne, notamment pour alimenter, en circuit court, les cantines scolaires du secteur.



La Nièvre, très en avance en termes de nombre d'emplois sur les autres territoires qui expérimentent la loi, montre que le système fonctionne. Les EBE sont des entreprises à part entière qui répondent à un besoin.



Visite de Véronique Fayet à l'EBE 58

Pour Jacques Legrain, conseiller départemental, très investi dans EBE 58, un tel projet ne peut fonctionner que s'il y a un intérêt pour le territoire. « *Le département veut développer le tourisme et améliorer la qualité de vie de ses habitants, il faut miser là-dessus* ».

Ancien entrepreneur dans l'hôtellerie, Patrick Martin est chargé de l'activité « Sentiers culturels ». L'idée : créer de nouveaux chemins de randonnée et proposer des balades contées autour de l'histoire locale et régionale.

Des dizaines d'autres projets sont dans les cartons, comme un service de distribution à domicile au profit des boulangeries et épiceries de Prémery, ou l'approvisionnement des cantines scolaires en légumes et fruits grâce à l'activité de maraîchage qui est en train d'être développée.

Embauché au poste de commercial, Cyril Dumas, 40 ans, a exercé ce métier pendant de nombreuses années dans les secteurs de l'automobile et du BTP, avant que son dernier employeur

**Philanthropie
et Mécénat**

ne se sépare de lui, il y a sept ans, dans le cadre d'une réorganisation de l'entreprise. *« Ça a été brutal, confie le quadragénaire. Ça m'a fortement atteint moralement. J'ai un peu plongé. »*

Pour tous, ce projet est une aubaine. *« Ça m'a remis le pied à l'étrier, estime Cyril Dumas. Si c'était arrivé plus tôt, peut-être que cela m'aurait fait gagner quelques années. »* Le commercial apprécie de *« se lever le matin pour quelque chose »*. Il évoque aussi le regard de sa famille et de son voisinage qui a changé. *« Je me sens mieux. Ça me pesait. C'est important le regard des autres pour l'estime de soi »*.

Le Secours Catholique a soutenu l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur à hauteur de **50 000€** en 2017 qui ont servi à investir dans les machines pour lancer l'activité de bûcheronnage.